

# Votre séjour en Espagne

## *Formalités*

### **Formalités COVID-19** (Au 09/02/2021)

Tous les voyageurs souhaitant se rendre en Espagne doivent compléter un [formulaire](#) personnel et non transférable. Une fois ce formulaire complété et signé, le voyageur reçoit un QR code associé à son voyage qu'il doit conserver sur son téléphone portable ou imprimer afin de pouvoir passer le contrôle sanitaire aéroportuaire.

Les passagers sont tenus de détenir un certificat de résultat négatif du test RT-PCR ou un résultat négatif du test TMA (Transcription Mediated Amplification) obtenu dans les 72h avant l'arrivée. Ce certificat doit contenir le nom, le passeport ou le numéro d'identification du passager, la date du test, l'identification et les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat négatif du test.

Les enfants âgés de moins de cinq ans et moins ne sont pas concernés par cette mesure.

Les passagers ne sont autorisés en Espagne que par les aéroports suivants : Josep Tarradellas Barcelona-El Prat, Gran Canaria, Adolfo Suárez Madrid-Barajas, Málaga-Costa del Sol, Palma de Mallorca, Séville, Minorque, Ibiza, César Manrique-Lanzarote, Fuerteventura, Tenerife Sud, Alicante-Elche, Valence, Santander et Bilbao.

### **PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES**

L'Espagne étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent entrer librement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

# Informations Supplémentaires

## SANTÉ

Aucun vaccin n'est obligatoire.

Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus. Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consultez le site de l'assurance maladie en ligne.

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé parfois très élevées à l'étranger, il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.

Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade ou les consulats généraux de France sur place.

Le réseau d'établissements de soins, y compris pour les urgences, est satisfaisant.

Les Français sous traitement médical en France (exemple : dialyse) qui souhaitent séjourner en Espagne de manière prolongée devront demander à leur caisse de sécurité sociale française l'autorisation préalable, pour suivre leur traitement dans un établissement public espagnol, et se munir de l'imprimé EI12.



## LANGUE

La langue officielle est l'espagnol.

## DÉCALAGE HORAIRE

Il n'y a pas de décalage horaire entre la France et l'Espagne.

## ÉLECTRICITÉ

Le voltage et la fréquence en Espagne sont les mêmes qu'en France (230 V, 50 Hz). Vous pouvez donc utiliser tous vos appareils, pas besoin d'adaptateur.

Prise: Type F - Voltage: 230 V - Fréquence: 50 Hz

## TÉLÉPHONE

- Forfait Européen pour les téléphones portables.
- Depuis la France, la Belgique ou la Suisse vers l'Espagne : 00 + 34 puis le numéro du correspondant à 9 chiffres
- Depuis l'Espagne vers la France : 00 + 33 puis le numéro de votre correspondant à 9 chiffres (c'est-à-dire le numéro à 10 chiffres sans le 0)
- Depuis l'Espagne vers la Belgique : 00 + 32 + numéro du correspondant

## MONNAIE

L'euro



## SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

### **Pour toutes urgences :**

- Composez le 112 pour urgences
- Composez le 091 pour la police
- Composez le 080 pour les pompiers

### **Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :**

Ambassade de France en Espagne

Calle Salustiano Olozaga 9

28001 Madrid

+ 34 91 423 89 00

---